

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 15 mars 2023

ID : 014-211401815-20230227-DELIB20230304-DE



Exécutoire le 15 mars 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 24	Séance du 27 février 2023
Date de la convocation : 21 février 2023	
Delib20230304	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET
Mme Aude LE CAM à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Rachel LOPEZ à M. Pierre JUNQUA.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Ymen FARHAT, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 15 mars 2023

ID : 014-211401815-20230227-DELIB20230304-DE



Exécutoire le 15 mars 2023

Delib20230304

OBJET : Modification du tableau des emplois communaux

Sur proposition de la commission du personnel, le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire :

- proposer l'avancement de grade d'un agent qui remplit les conditions statutaires
- proposer la nomination des agents actuellement contractuels sur des postes permanents suite aux départs de titulaires
- proposer l'augmentation du temps de travail d'un agent, compte tenu de missions complémentaires qui deviennent pérennes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} juin 2023 :**

Poste n°218	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Créé par délibération du 24/02/2014
Poste n°292	Adjoint technique à TNC 19,25/35	Créé par délibération du 16/11/2020
Poste n°305	Adjoint technique à TNC 27,5/35	Créé par délibération du 28/06/2021
Poste n°310	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Créé par délibération du 13/12/2021

- **de créer :**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 26/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 25,50/35^{ème}.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 28 février 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN